

HAMON & Cie (International) S.A.

Société Anonyme

Siège social : Mont Saint Guibert (1435) Axisparc, rue Emile Francqui, 2

Numéro d'entreprises 0402.960.467

T.V.A. numéro 402.960.467

Le Conseil d'administration invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 28 avril 2009 à 11 heures au siège social de la société situé à Mont Saint Guibert (1435), Axisparc, 2 rue Emile Francqui, ainsi qu'à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra immédiatement après l'assemblée générale ordinaire et qui délibéreront sur les ordres du jour suivants :

I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008 et rapport de gestion consolidé au 31 décembre 2008.
2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2008 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

3. Approbation des comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2008 et affectation du résultat.

Proposition de décision :

L'assemblée générale approuve les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2008, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée.

En conséquence, l'assemblée décide d'attribuer un complément de dividende de EUR 0,27 brut par action. Un acompte sur dividende brut d'EUR 0,30 par action ayant été payé en septembre 2008, le dividende brut de l'exercice s'élève donc à EUR 0,57 par action.

4. Comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2008.

5. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008.

6. Décharge au commissaire

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008.

7. Renouvellement de mandats d'administrateurs

Proposition de décision :

L'assemblée décide de renouveler, avec effet immédiat, les mandats d'administrateur de

- Monsieur Francis Lambilliotte, demeurant à Eghezée (5310), 24 rue de Frocourt, pour un terme de 6 (six) ans, et de
- Monsieur Bernard Lambilliotte, demeurant en Angleterre, à Londres (W14 8 LT), 20 Melbury Road, pour un terme de 5 (cinq) ans.

Le mandat de Monsieur Francis Lambilliotte est exercé à titre gratuit.

8. Divers

II. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Rachat d'actions propres

Proposition de décision :

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration de la Société à acquérir en Bourse les titres de la Société pendant une période de 5 ans à dater du 28 avril 2009 à concurrence d'un nombre maximum de 500.000 de ses propres actions. Ces acquisitions ne peuvent se faire qu'à un prix unitaire qui ne peut être inférieur à EUR 1 ni supérieur de plus de 20% à la moyenne des cours de bourse des 20 jours ouvrables qui précèdent l'acquisition.

Cette autorisation couvre également les acquisitions faites par les filiales de Hamon & Cie (International) S.A.

2. Pouvoirs à conférer

Proposition de conférer tous pouvoirs :

- au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent ;
- à un ou plusieurs mandataires spéciaux pour accomplir toutes les formalités auprès de toutes administrations compétentes.

Les documents dont question aux points 1, 2, 3, 4 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours avant l'assemblée, conformément à l'article 535 du Code des Sociétés.

La note explicative sur le rachat d'actions propres visé au point 1. de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire sera mise à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours avant l'assemblée, conformément à l'article 535 du Code des Sociétés.

Le Conseil d'administration rappelle aux actionnaires que la participation aux assemblées est subordonnée à l'accomplissement des formalités suivantes, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts :

1. **Les propriétaires de titres nominatifs** sont priés d'informer la Société, par un écrit (lettre, fax ou e-mail (*marie-chantal.majerus@hamon.com*)) adressé au Secrétariat Général de Hamon & Cie (International) S.A. pour le **lundi 20 avril 2009** au plus tard, de leur intention d'assister aux assemblées, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.
2. **Les propriétaires de titres dématérialisés** de la Société doivent produire, à l'attention du Secrétariat Général de Hamon & Cie (International) S.A. (*lettre, fax ou e-mail (marie-chantal.majerus@hamon.com)*), pour le **lundi 20 avril 2009** au plus tard, une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation certifiant l'indisponibilité de ces titres jusqu'aux assemblées.
3. **Les propriétaires de titres au porteur** sont invités à déposer ceux-ci pour le **lundi 20 avril 2009** au plus tard au siège social de la Société ou aux guichets de l'une des banques suivantes:
 - la FORTIS BANQUE, ses agences et succursales en Belgique, ou
 - la DEXIA BANQUE, ses agences et succursales en Belgique.

Les propriétaires de titres peuvent se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire en possession d'une procuration écrite conforme à l'exemplaire disponible

- au siège social de la Société (téléphone 00/32/(0)10/390.409),
- sur le site internet :
http://www.hamon.com/investor_relations/shareholders_meeting_reports/2009/procuration
- ainsi qu'auprès des institutions bancaires susmentionnées.

Les procurations signées doivent parvenir au siège social de la Société pour le **lundi 20 avril 2009** au plus tard elles aussi, à l'attention de Madame Marie-Chantal Majerus.

Tout actionnaire peut, sur simple demande, obtenir gratuitement au siège social de la Société une copie des rapports visés par l'ordre du jour de même qu'un formulaire de procuration.

Le Conseil d'administration

